

APPEL DE COTISATION 2016

Madame Monsieur
Groupement Forestier.

ADRESSE

ADRESSE MAIL
TELEPHONE PORTABLE

MONTANT DE LA COTISATION

MOINS DE 1 ha	10 €	
DE 1 A 5 ha	15€	
DE 5 A 50 ha	35€	
DE 50 A 100ha	75€	
+ DE 100 Ha	90€	
+ COTISATION FORFAITAIRE FIXE AU SYNDICAT		10 €
	TOTAL =	

CHEQUE à l'ordre du SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DES ALPES MARITIMES

L'assurance RC souscrite par le Syndicat auprès de Groupama, ne prendra effet qu'à la date de réception de votre règlement accompagné obligatoirement des tableaux ci-dessus.

A renvoyer à l'adresse si dessous

ADRESSE ET COMMUNE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE

FAIT à
Le
Signature